



La Lettre d'information de Catherine KAMOWSKI

Députée de la 5^e circonscription de l'Isère



Allevard • Domène • Goncelin • Le Touvet
Saint-Egrève • Saint-Geoire-en-Valdaine
Saint-Laurent-du-Pont • Chamrousse



SOMMAIRE

[Le bilan de la session extraordinaire](#)

[Qu'est-ce qu'une ordonnance ?](#)

[Le bilan de la session d'automne](#)

[Qu'est-ce qu'une loi organique ?](#)

[6 mois en 6 chiffres](#)

[Le rôle du député](#)

CONTACTS

www.catherinekamowski.fr

circo3805@gmail.com

www.facebook.com/catherinekamowskienmarche/

<https://twitter.com/ckamowski3805>

Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris cedex 07 SP

Permanence parlementaire
1, rue Conrad Killian 38950
Saint-Martin-le-Vinoux



ÉDITO

Bonjour à toutes et à tous,

Je souhaite vous rendre compte et vous faire partager mon expérience de députée de façon à la fois précise et synthétique. Cette lettre d'information vous parviendra trois fois par an. Elle retracera les points forts des semaines écoulées tant au Parlement qu'en circonscription. Cette première édition a une place un peu à part puisqu'elle englobe la session extraordinaire de juillet-août 2017, sitôt la nouvelle Assemblée nationale installée.

En tant que membre de la Commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République appelée "Commission des Lois", j'ai eu à traiter de nombreux sujets aux contenus très divers.

Les 6 mois écoulés depuis le 18 juin 2017, où vous m'avez élue Députée de la 5^e circonscription de l'Isère se sont déroulés à un rythme soutenu, passionnant et intense : en session extraordinaire, vote des ordonnances sur le renforcement du dialogue social, vote de la loi pour la confiance dans l'action politique. Le 3 octobre 2017, après trois semaines de travail en commission, la session ordinaire s'est ouverte avec la loi sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme et elle s'est achevée le 21 décembre avec le vote de la proposition de loi sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour laquelle j'avais été nommée responsable du texte par le groupe La République En Marche !.

Par ailleurs, j'ai été choisie pour être membre de la Délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation et j'en ai été élue Secrétaire pour le groupe LaREM. Enfin, membre de l'Association nationale des Elus de montagne, j'ai

participé à son congrès en octobre et j'ai bien l'intention de m'investir pleinement dans la promotion des intérêts de nos communes de montagne dans toute leur diversité. Mon travail dans les Groupes d'études "Montagne", "Parcs nationaux et régionaux" et "Thermalisme" complétera mon action de fond sur les textes législatifs. Bien évidemment, si le travail de Député comprend une large activité parlementaire, il comporte aussi des actions en circonscription. Depuis mon élection, je me suis attachée à répondre aux multiples invitations qui me sont parvenues mais, hélas, il faut parfois choisir entre deux manifestations qui se déroulent en même temps dans des lieux éloignés...

Des permanences sont organisées régulièrement dans les communes de la circonscription où, sur rendez-vous, je rencontre celles et ceux qui souhaitent évoquer avec moi une question générale ou personnelle. J'ai aussi reçu des représentants des services publics, d'associations ou d'entreprises à ma permanence de Saint-Martin-le-Vinoux.

Vous le voyez, je me suis immédiatement mobilisée pour faire de ce quinquennat, un temps utile au service de la transformation de notre pays. A l'issue de ces six premiers mois enthousiasmants, je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour une année 2018 sereine, fructueuse et bien sûr heureuse pour vous et ceux qui vous sont chers.

Avec vous, pour vous,
Chaleureusement,

Le bilan de la session extraordinaire



Réunie du 4 juillet au 9 août 2017, cette session extraordinaire, ainsi appelée parce que le Parlement a siégé en plus de la période définie par la Constitution, a adopté 18 textes de loi qui ont permis de mettre en œuvre les premiers engagements pris devant vous pendant les campagnes électorales présidentielles et législatives.

A ce sujet, si les commentateurs ont pu trouver que nous, les députés La République En Marche, nous comportions comme des “godillots”, ce n’est pas la réalité. En effet, les textes qui étaient proposés par le gouvernement d’Edouard Philippe correspondaient exactement à ce que nous vous promettons sur le terrain les semaines précédentes. Nous n’allions pas nous déjuger en quelques semaines : nous avons fait ce que nous vous avons dit ! Et nous n’avons pas ménagé notre temps ou notre peine : j’ai été présente à Paris, en commission et dans l’hémicycle tout au long de cette période cruciale. Nous avons siégé 132 heures lors de 33 séances, 1340 amendements ont été débattus et 90 questions au Gouvernement ont été posées. Les oppositions ont évidemment pu s’exprimer, bénéficiant des deux tiers du temps de parole en séance.

Quelques textes importants en résumé

Loi d’habilitation pour prendre par ordonnance les mesures pour le renforcement du dialogue social
30 heures de débat, plus de 500 amendements discutés

- Mise en place d’une nouvelle articulation de l’accord d’entreprise et de l’accord de branche et élargissement du champ de la négociation collective.
- Fusion des instances représentatives du personnel (délégués du personnel, le comité d’entreprise et le comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail) en une instance unique.
- Modification du périmètre d’appréciation du licenciement économique.
- Etablissement d’un barème des dommages et intérêts en cas d’irrégularité du licenciement.
- Modification des règles de prise en compte de la pénibilité au travail.

Prorogation de l’état d’urgence

Après les attentats de novembre 2015, le gouvernement avait décrété l’état d’urgence comme le permet une loi de 1955 pour répondre à la menace terroriste très élevée à laquelle nous faisons face. Strictement encadré et contrôlé par le juge, c’est un régime exceptionnel et comme tel, il est nécessairement provisoire. En attendant la loi sur la sécurité intérieure (voir plus loin) déjà adoptée par le Sénat, nous devons le prolonger une dernière fois. Ce fut fait dès le vote du 11 juillet 2017.

- Etablissement par le préfet de périmètres de protection afin d’assurer la sécurité d’événements et de lieux exposés à la menace terroriste.
- Fermeture administrative par le préfet pendant 6 mois maximum de lieux de culte pour apologie ou provocation d’actes terroristes.
- Mesures de surveillance à l’encontre de toute personne à l’égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d’une particulière gravité pour la sécurité et l’ordre publics.
- Renforcer les possibilités de contrôle aux frontières.

Confiance dans l’action politique

- 63 heures de débats, 70% du temps de parole accordé à l’opposition. Textes phares de ce début de législature, ils (ce sont en réalité deux lois, une loi ordinaire et une loi organique) avaient pour objectif de restaurer et de renforcer la confiance des Français dans leurs représentants politiques.
- Interdiction des emplois familiaux pour les élus.
- Suppression des réserves parlementaire et ministérielle.
- Suppression de l’indemnité représentative de frais de mandat (IRFM).
- Instauration d’une peine complémentaire automatique d’inéligibilité en cas de condamnation pour des crimes et délits relevant des atteintes à la probité, peine inscrite au casier judiciaire.
- Une “*banque de la démocratie*” pourra être créée par le Gouvernement pour que les candidats et partis puissent, dans certaines conditions, obtenir des aides pour financer leurs campagnes, via des prêts, avances ou garanties.

QU’EST-CE QU’UNE ORDONNANCE ?

Dans le cadre de la V^e République, l’ordonnance est une délégation de pouvoir du Parlement au Gouvernement dans un domaine précis et pour une durée limitée. Le Parlement est consulté deux fois : d’abord pour la “loi d’habilitation” pour donner l’autorisation puis ensuite, pour la “loi de ratification” de l’ordonnance prise.

Le bilan de la session d'automne



Du 3 octobre au 21 décembre, ce sont 110 séances qui nous ont permis d'adopter des textes importants pour préparer la transformation de notre pays.

D'abord, nous avons voté des textes qui permettent d'assurer la sécurité des Français.

- La loi renforçant la Sécurité intérieure et la Lutte contre le Terrorisme a permis une sortie maîtrisée de l'état d'urgence au 1^{er} novembre, en renforçant notre arsenal juridique pour lutter efficacement contre le terrorisme dans le cadre du droit commun. Je suis intervenue pendant la Discussion Générale de ce projet de loi pour souligner que, s'il était perfectible (et des amendements ont été adoptés à l'initiative des députés), le texte présenté par le Gouvernement nous donnait les moyens d'une meilleure protection pour

QU'EST-CE QU'UNE LOI ORGANIQUE ?

La loi organique est une loi qui complète la Constitution afin de modifier tous les éléments liés à l'organisation des pouvoirs publics. Dans la hiérarchie des normes, elle est au-dessus des lois ordinaires et en dessous de la Constitution. Elle est adoptée selon une procédure spécifique et soumise au contrôle automatique du Conseil constitutionnel.

les Français, une protection contre le terrorisme bien sûr, mais surtout, une protection pour l'exercice de nos libertés fondamentales.

- Nous avons renforcé notre effort de Défense, avec une augmentation inédite du budget des Armées sur tout le quinquennat (+1,8 Mds € en 2018 puis +1,7 Mds €/an jusqu'en 2022).
- Nous avons aidé les collectivités territoriales à sécuriser les populations en votant la loi GEMAPI qui permet d'associer toutes les collectivités locales et les syndicats mixtes existants à la protection contre les inondations.

Nous avons décidé de mieux rémunérer le travail

- Ainsi, nous avons amélioré le pouvoir d'achat des salariés et de 75% des indépendants en baissant les cotisations sociales des actifs en contrepartie d'une hausse de la CSG de 1,7%. Pour un salarié au SMIC, cette mesure représentera un gain annuel de 132 € en 2018, puis de 263 € à partir de 2019.
- Les agents de la fonction publique n'ont pas été oubliés, puisqu'un dispositif sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Nous avons également voté la revalorisation de 20 €/mois de la prime d'activité

dès 2018, et de 80 €/mois à la fin du quinquennat.

Nous n'avons pas oublié les Français les plus modestes. La solidarité fait partie de nos valeurs.

- Le minimum vieillesse est revalorisé de 100 €/mois d'ici 2020. Une première augmentation de 30 € aura lieu au 1^{er} avril 2018. Cela concerne 550 000 personnes.
- L'Allocation Adulte handicapé (AAH) est elle aussi revalorisée. Le montant actuellement de 810 €/mois sera porté à 860 € dès le mois de novembre 2018 puis à 900 € au 1^{er} novembre 2019. Elle bénéficiera à plus de 900 000 allocataires.
- Le 1^{er} avril prochain, le complément familial sera majoré (montant actuel : 236 €) pour les familles nombreuses les plus modestes. Gain annuel : 201 € par famille. 456 000 familles concernées.
- L'allocation de soutien familial pour les familles monoparentales est revalorisée (montant actuel : 146 € par enfant et par mois). Gain annuel : 72 € par enfant. 756 000 familles et 1,19 millions d'enfants concernés.
- Le montant maximal de l'aide à la garde d'enfants augmentera de 30% à compter de juillet 2018. Pour une mère seule avec deux enfants, l'aide maximale passera de 463 € à 601 €/mois.



Nous avons voté une mesure très attendue par les indépendants : la suppression du RSI, source de problèmes administratifs récurrents. Les indépendants seront désormais adossés au régime général.

Nous avons voté la loi de ratification des ordonnances réformant le code du travail.

- Elles permettent de développer le dialogue social au sein de l'entreprise, notamment des TPE et PME qui étaient les grandes oubliées des précédentes lois.
- Ces ordonnances créent également des nouvelles protections pour les salariés, en augmentant les indemnités légales de licenciement et en sécurisant le télétravail, une pratique en forte croissance (10% des salariés le pratiquent).
- Les députés de la majorité travailleront au premier semestre 2018 sur le deuxième chantier de la réforme du monde du travail, qui concerne la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance-chômage.

Nous améliorons le quotidien des Français.

- Nous avons voté la suppression progressive d'un impôt terriblement injuste, la taxe d'habitation, pour 80 % des Français. Dès 2018, elle baissera de 30%. A terme, chaque ménage bénéficiaire fera une économie moyenne de 550 €/an. La réforme

préservera l'autonomie financière des collectivités qui ne seront pas impactées.

- La vaccination obligatoire est étendue, pour une meilleure prévention des maladies infectieuses. Au 1^{er} janvier 2018, le nombre de vaccins obligatoires passera de 3 à 11, en ajoutant les 8 vaccins actuellement recommandés par l'OMS.

Nous avons adopté un texte de progrès pour la réussite des étudiants.

- Le projet de loi pour l'orientation et la réussite des étudiants, adopté en 1^{ère} lecture le 19 décembre, permet de mettre fin à l'injustice du tirage au sort pour l'inscription dans les filières non-sélectives.
- Il améliore l'information des lycéens qui pourront mieux préparer leur projet d'orientation.
- Enfin il améliore la vie quotidienne des étudiants, notamment en supprimant le régime social étudiant à la rentrée 2018 pour les nouveaux étudiants et à la rentrée 2019 pour tous les autres. C'est une mesure de gain de pouvoir d'achat et de simplification des démarches.

Nous agissons pour combattre le changement climatique

- Les postures et les bonnes intentions ne suffisent plus, il faut agir et prendre des mesures concrètes. C'est le sens du projet de loi Hulot définitivement adopté le 19 décembre afin de mettre fin à l'exploitation des hydrocarbures en France d'ici 2040. La France est le premier pays au monde à prendre cette initiative.

En France, les 577 députés sont élus au scrutin uninominal à deux tours dans une circonscription législative. Le département de l'Isère en compte 10. La 5^e circonscription regroupe les 120 000 habitants des 69 communes des cantons d'Alleverd, Domène, Goncelin, le Touvet, Saint-Egrève, Saint-Geoire en Valdaine et Saint-Laurent du Pont et de la commune de Chamrousse. Les 577 députés et les 348 sénateurs constituent le Parlement qui siège chaque année du 1^{er} jour ouvrable d'octobre au dernier jour ouvrable de juin. C'est la session ordinaire. Le gouvernement peut décider d'une session extraordinaire et convoquer le Parlement sur un ordre du jour précis. C'est qui s'est produit en juillet-août 2017.

Le rôle des parlementaires (et donc des députés) est défini par la Constitution du 4 octobre 1958. Il est triple :

- le vote de la loi,
- le contrôle de l'action du gouvernement,
- l'évaluation des politiques publiques.

Pour ce faire, chaque député est membre d'une des huit commissions permanentes. Catherine Kamowski est membre de la Commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Composée de 73 députés, elle traite des lois constitutionnelles, des lois organiques, du Règlement, du droit électoral, des libertés publiques, de la sécurité, de la sécurité civile, du droit administratif, de la fonction publique, de l'organisation judiciaire, du droit civil, commercial et pénal, des pétitions, de l'administration générale et territoriale de l'État et des collectivités territoriales. Elle se réunit chaque semaine, y compris en dehors des périodes de session, pour examiner les textes dont elle est saisie et préparer leur discussion dans l'hémicycle, en séance publique, pour auditionner les membres du gouvernement ou toute personne qu'elle juge utile.

En plus de ces commissions permanentes, les députés peuvent se réunir dans d'autres commissions, des délégations, des missions d'information ou des groupes d'études. Les députés du Groupe La République en Marche ont également souhaité mettre en place des groupes de travail thématiques pour pouvoir échanger sur des sujets qui leur tiennent à cœur avant d'en discuter dans des réunions de travail de l'Assemblée nationale.

6 MOIS EN 6 CHIFFRES

153 séances réparties sur **76** jours

626 heures et 55 minutes de séance

68 textes adoptés

8080 amendements discutés en séance, dont **1530** adoptés.